

Elle couvre les frais d'occupation de la chambre et des différentes parties communes, la location du mobilier, du matériel mis à disposition, ainsi que les charges.

Cette participation varie selon la superficie de la chambre ou du studio et est comprise entre 375 et 490€.

Une garantie locative est également réclamée à l'entrée. Elle s'élève à 500€



### Candidature

Toute personne qui souhaite poser sa candidature est invitée à prendre contact avec la structure par mail ou par téléphone.

La procédure comprend trois entretiens dont un avec le médecin psychiatre responsable des admissions.

Au terme de ces trois entretiens, une décision est prise quant à l'adéquation ou non du projet.

Aucune entrée n'est organisée dans l'urgence. Lorsqu'une candidature est acceptée, la personne est placée sur liste d'attente. Les délais varient généralement entre 4 et 6 mois.

### Critères d'admission

Pour être admis aux Habitations Protégées, la personne doit :

- Etre âgée au minimum de 18 ans ;
- Présenter une pathologie psychiatrique stabilisée ;
- Etre suivie régulièrement par un médecin psychiatre ;
- Etre en ordre de mutuelle ;
- Et posséder son propre revenu.

### Contactez-nous

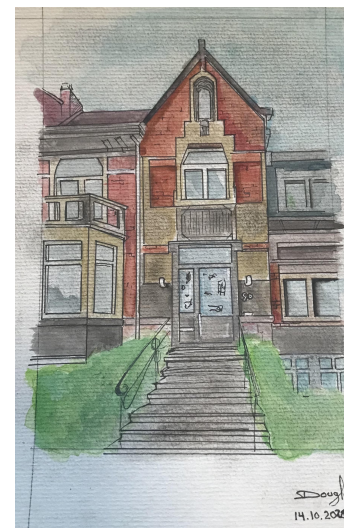
Téléphone : 069/84.42.72

Courrier : [servicesocial@hplerelais.be](mailto:servicesocial@hplerelais.be)



**LES HABITATIONS  
PROTEGEES DU HAINAUT**

Boulevard du Roi Albert,  
90 - 7500 Tournai



**LES  
HABITATIONS  
PROTEGEES  
DU HAINAUT**

*ASBL Le Relais*



## Présentation

Les Habitations Protégées accueillent des adultes souffrant de difficultés psychiatriques stabilisées.

Elles offrent un hébergement ainsi qu'un accompagnement – une aide – un soutien dans la vie quotidienne.

## Hébergement

Les hébergements proposés sont de type communautaire ou individuel (studio).

Les maisons communautaires hébergent en moyenne 5 à 6 personnes. Chaque personne dispose de sa chambre individuelle. Les lieux communs tels que la cuisine, le salon, la salle à manger et la salle de bain sont à partager.

Les logements individuels sont constitués d'une pièce unique avec un coin cuisine.

La salle de bain est privative ou à partager avec le voisin de palier selon l'immeuble.

## Accompagnement

Une équipe pluridisciplinaire composée d'assistantes sociales, d'éducateurs et d'ergothérapeutes assure un accompagnement individualisé.

Elle a pour mission de guider, soutenir et accompagner les résidents dans leur projet de séjour tout en favorisant leur autonomie et leur intégration dans la société.

---

*« Accompagner quelqu'un ne consiste pas à le prendre sur ses épaules, mais à lui apprendre à se servir de ses ailes »*  
*Sophie Alandry*

---

## Encadrement

Des passages sont organisés à raison de trois fois par semaine dans les maisons communautaires et de deux fois par semaine dans les studios.

D'autres moments de rencontre peuvent être programmés selon le projet et les besoins de chacun.

L'équipe n'est pas présente le soir, la nuit ou le week-end, mais elle reste joignable par téléphone en cas d'urgence.



## Séjour

Le séjour en habitation protégée n'est pas limité dans le temps. Une première convention est signée à l'entrée pour une durée de 6 mois. Celle-ci est renouvelable autant de fois que nécessaire.

Les objectifs de séjour sont travaillés dès la candidature. Ils sont clairement définis au terme du mois d'essai et évalués lors de chaque renouvellement de convention.

## Participation financière

Une participation financière est demandée chaque mois.